

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
TERRITOIRE



SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

SERVICE DE CONSULTANTS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°017 RELATIF A LA SELECTION D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE LA REDACTION D'UN LIVRE SUR LE
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

Financement : FONDS DE CONTREPARTIE

DATE : 14 AOUT 2020

I. Contexte et justification

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), est l'un des instruments du cadre opérationnel de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi dans l'axe Décentralisation et Développement Local. Conçu pour 03 phases de 04 ans chacune, son objectif depuis la 3^e phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement dans les Communes, pour la mise en place d'infrastructures sociales et économiques durables et de qualité. La mise en œuvre du Programme est organisée à travers 03 composantes : (i) l'appui au développement local, (ii) l'appui au processus de décentralisation et, (iii) la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication.

Après plus de 15 années de mise en œuvre, le Programme a apporté une contribution non-négligeable dans l'amélioration des conditions de vie des populations, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs, ainsi que du cadre institutionnel, législatif et réglementaire en matière de décentralisation. Parmi les résultats relevés, il peut être cité :

1. La réalisation des études structurantes ayant abouti à la promulgation de lois notamment, les lois portant fiscalité locale et régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées, et à l'arrêté rendant exécutoire les emplois-types communaux à travers la publication de l'organigramme type des Communes ;
2. Plus de 6 500 microprojets réalisés à la demande des bénéficiaires et dans les domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'électrification, le sport et l'éducation physique, la gestion des ressources naturelles, etc.,
3. 329 Plans Communaux de Développement (PCD) approuvés au niveau local par les Préfets, Autorité de tutelle de la Commune ;
4. Plus de 806 cadres recrutés par les communes, à raison de 03 par commune, dont l'un chargé des aspects techniques, l'autre des finances et un troisième de l'accompagnement des communautés à la mise en œuvre des Solutions Endogènes ;
5. L'élaboration des Plans types des ouvrages communautaires, en collaboration avec les Ministères sectoriels concernés ;
6. La production des balances et des états financiers de synthèse des Communes à l'aide du logiciel comptable SIM_Ba ;
7. Le développement d'un Progiciel d'Aide au Développement Participatif (PRO_ADP).

Pour atteindre ces résultats, le PNDP apparaît comme un laboratoire de recherche-action au profit des communautés à la base, des communes et du Gouvernement. Il a permis entre autres la mise en place de mécanismes en matière de :

1. **Planification locale.** A travers une démarche pédagogique visant l'apprentissage de la participation et l'inclusion, le PNDP accompagne les Communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Développement. Ce document définit la vision à long terme de développement social, économique, environnemental et culturel de la Commune. De par son organisation en secteurs, le PCD est un outil d'identification des besoins à la base et de planification locale pour les Communes. Il est d'ailleurs prescrit depuis 2012 par le Chef de l'Etat, comme un des supports pour la préparation du Budget d'Investissement Public au niveau national ;
2. **Promotion au niveau local d'une instance de coordination du développement.** Depuis la deuxième phase du PNDP, le Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels (COMES) est l'instance de mise en cohérence des actions de développement avec les politiques sectorielles du Gouvernement. Cette instance a entre autres missions, la coordination, la recherche de synergie, de promotion de l'intercommunalité et de rationalisation des interventions des acteurs au niveau communal ;
3. **Mise en place d'un mécanisme de transfert des ressources aux communes.** Après avoir financé les microprojets par le mécanisme "first in, first out" au cours de sa 1^{ère} phase, le PNDP s'appuie depuis la 2^{ème} phase sur un système de dotations budgétaires allouées aux communes pour le financement de leurs projets. Ce système permet de renforcer les capacités des Maires à la maîtrise d'ouvrage et une plus grande efficience dans la gestion des ressources à travers le jeu de la concurrence qui prévaut dans le processus de passation de marchés.
4. **Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).** S'appuyant sur le tableau des emplois-types, le PNDP a globalement accompagné 329 communes dans le recrutement de trois (03) Cadres dont l'un en charge des questions de développement, l'autre des questions financières et notamment de l'amélioration des recettes et le troisième de l'accompagnement des communautés dans la mise en œuvre de leurs solutions endogènes de développement. A travers ces Cadres, la contribution du PNDP à la réflexion sur une fonction publique locale est matérialisée et, la maîtrise d'ouvrage communale ainsi que le recouvrement des recettes sont améliorées.
5. **Développement des synergies et mise en cohérence des stratégies sectorielles au niveau local.** Le PNDP constitue une plateforme qui fédère les compétences sectorielles autour des problématiques identifiées dans les Plans Communaux de Développement. Dans cette perspective, plusieurs conventions de collaboration ont été initiées avec aussi bien les Ministères sectoriels que les organismes spécialisés, pour la mise en œuvre des activités classiques ou des opérations spécifiques du PNDP.

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que le PNDP dispose d'une riche expérience qu'il conviendrait de capitaliser au bénéfice aussi du milieu universitaire, que du milieu des professionnels impliqués dans le champ de la Décentralisation et du Développement Local. Pour cela, un regard croisé et critique des Universitaires sur les interventions et acquis du PNDP pourraient faire évoluer le débat, et les approches d'intervention en matière de développement local et décentralisation. C'est à ce titre qu'il est envisagé des travaux de recherche technique et scientifique pour la production d'un ouvrage scientifique sur le PNDP.

II.

Objectifs de l'activité

Les présents travaux ont pour objectif de mettre en valeur les approches participatives d'intervention du PNDP dans le domaine de la Décentralisation et du Développement par la production d'un « ouvrage scientifique » sur le PNDP.



De manière spécifique, ces travaux doivent permettre de :

- Documenter les succès, les échecs et les acquis enregistrés dans l'exercice des processus participatifs pour impulser le développement local ;
- Accompagner le Programme dans la préparation technique du colloque international sur la décentralisation ;
- Contribuer, alimenter et questionner les fondements théoriques et conceptuels sous-jacents au développement local sur la base des expériences vécues du PNDP.

III.

Résultats attendus

Dans le cadre de cette prestation, les travaux seront menés en 3 phases, à savoir une phase préparatoire, une phase d'enquête, et une phase de rédaction.

- (a) **La phase préparatoire** : Durant cette phase, le consultant devra procéder à (i) la revue de la littérature Scientifique sur les approches participatives, (ii) l'exploitation de toutes les études réalisées par le PNDP, (iii) la collecte d'autres données secondaires, (iv) la définition des axes du livre en cohérence avec la littérature scientifique, les réalisations du PNDP et les orientations de développement du Cameroun, (v) la conception des outils de collecte et, (vi) l'accompagnement à la participation du PNDP au colloque international sur la décentralisation ;
- (b) **La phase d'enquête et d'affinement des fiches techniques** : Il s'agira de (i) la Collecte des données (Formation des agents enquêteurs, Test des Outils de collecte (enquête pilote, Déploiement des agents enquêteurs, Supervision des opérations de terrain), (ii) la Saisie et l'Analyse des données (Sélection des agents de saisie, Formation des agents de saisie, Supervision des opérations de saisie), (iii) la Rédaction du rapport d'enquête et affinement des fiches techniques ;
- (c) **La phase de rédaction** : Au cours de cette phase, le travail consistera (i) au Développement et production des rapports thématiques (, et, (ii) en la Production des articles et consolidation des documents thématiques (Évaluation des moutures des articles, la Production d'un draft de livre et Organisation de la validation du draft de livre par le Conseil Scientifique)

IV.

Méthodologie

Pour réaliser la présente prestation, le Consultant devra adopter une approche participative et travailler en étroite collaboration avec le Comité ad hoc mis en place à cet effet.

Dans son offre, le Consultant décrira de manière détaillée, l'approche méthodologique pour conduire la mission, en ressortant notamment les méthodes de travail, les moyens à mobiliser, les techniques d'échantillonnage, de collecte et d'analyse des données, etc. Il devra en outre, fournir le chronogramme détaillé de la mission.

V.

Rapports/Livrables

Les livrables attendus au terme de chaque phase des travaux sont :

- **Phase 01** : Un « **Rapport d'étape 1** » contenant :
 - (a) Les axes à développer dans l'Ouvrage ;
 - (b) Les fiches techniques sur les principales thématiques à développer dans l'Ouvrage ;

(c) La méthodologie d'enquête ressortant notamment (i) le plan de sondage, (ii) le chronogramme pour le déroulement de la mission, et (iii) les Outils de collecte de données et informations ;

(d) Un résumé de la participation du PNDP au Colloque international sur la décentralisation ;

- **Phase 02** : Un « **Rapport d'étape 2** » contenant :

(a) Le rapport d'enquête.

(b) Les fiches techniques affinées ;

- **Phase 03** : Un « **Rapport provisoire** » constitué :

(a) Des Chapitres du Livre/Des articles ;

(b) Du draft du livre.



A l'issue de la restitution des éléments du rapport provisoire et après prise en compte des observations formulées par le Comité du PNDP et le Conseil Scientifique, le Consultant produira un « **rapport final** » de sa prestation.

VI.

Délai et période de réalisation

La durée globale de la mission est de dix (10) mois. L'estimation de la charge effective de travail du Consultant durant cette période est de **93 Personnes/jours**, décomposée par phase comme ci-après :

- **Phase 01** : 22 Personnes/jours ;

- **Phase 02** : 28 Personnes/jours ;

- **Phase 03** : 43 Personnes/jours.

VII. Profil du consultant

La prestation sera réalisée par un Consultant Individuel ayant un diplôme PhD au moins dans les domaines de l'Economie, de la Statistique ou des sciences sociales, avec une expérience avérée dans la production des ouvrages scientifiques. Il doit en outre avoir :

- publié dans une revue scientifique de haut rang ;
- dirigé ou codirigé au moins quatre (4) activités de recherches de niveau doctoral ;
- produit au moins trois (3) articles scientifiques dans le domaine du développement et/ou du bien-être ;
- participé à une équipe de recherche internationale sur le développement.

Enfin, il doit être capable de travailler parfaitement en français et en anglais.

VIII. Modalités de recrutement

Les documents suivants devront être transmis afin que le dossier de candidature soit considéré comme complet aux fins d'ouverture et d'analyse :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé et faisant ressortir les qualifications et l'expérience sollicitées ;
- La copie certifiée du diplôme exigé ou attestation du diplôme ;
- Les justificatifs probants des références dans les missions similaires (PV de réception, contrats (1^{ère} page et page de signature), attestations de bonne fin, etc.) ;
- Une note de compréhension de la mission de deux pages au plus ;
- Présentation du dossier en cinq (05) exemplaires, dont 01 original et 04 copies.

Le PNDP se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

IX. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Présentation du dossier : 5 pts
- Qualifications principales : 15 points ;
- Compréhension de la mission : 10 points
- Expériences professionnelles : 65 points et
- Qualifications complémentaires : 5 points.

N.B. : La note minimale requise est de soixante-quinze (75) points sur cent (100).

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif invite les consultants individuels nationaux admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (évaluation concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.) et qu'ils ont réalisé avec succès les prestations semblables, (prestations terminées dans de bonnes conditions).

Un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultant individuel telle que décrite dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières du PNDP.

Les Manifestations d'Intérêt écrites (un original et quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **01 SEPTEMBRE 2020** à 17 Heures (heure locale) et devront comporter la mention suivante « Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un Consultant Individuel chargé de la rédaction d'un livre sur le Programme National de Développement Participatif ».

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires sur l'objet de la présente manifestation d'intérêt à l'adresse ci-après :

Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD.

BP: 660 Yaoundé – Cameroun

Tél: +237 222 21 36 64

Fax: + 237 222 21 36 63

Email : pndp_cameroun@yahoo.fr

Yaoundé, le 14 AUG 2020

Le Coordonnateur National,



Ampliations

- ARMP;
- SOPECAM;
- PUBLICATION/AFFICHAGE;
- ARCHIVES.